

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1196

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domainaine Public

## DP

JAA

1002 Lausanne

22 décembre 1994 - n° 1196  
Hebdomadaire romand  
Trente-et-unième année

## La rationalisation destructurante

Sur les marchés, la concurrence est vive, on le sait, et désormais elle l'est à plus grande échelle, nationale, européenne, mondiale. Les finances publiques sont asséchées, vivent d'emprunts pour investir ou même pour fonctionner à l'ordinaire. Dirigeants et magistrats appellent en consultation, au chevet de leurs budgets et bilans, des médecins qui, comme ceux de Molière s'écriant «le poumon, le poumon», n'ont qu'un diagnostic: rationaliser, rationaliser.

Mais il n'est pas nécessaire de pousser loin l'analyse pour découvrir le poids des salaires, dans la majorité des secteurs auscultés: 70 à 80% des coûts, très souvent. La rationalisation, dès lors, est synonyme de suppression d'emplois. Ils sont envisagés sans état d'âme, la cautèle de bonne conscience voulant qu'on ne licencie pas, mais qu'on utilise les départs naturels.

Cette nouvelle approche de la gestion est désormais triomphante. Chacun calcule ses ratios: bénéfice par employé, chiffre d'affaires par vendeur, dossiers liquidés par fonctionnaire ou magistrat, nombre de cas traités par médecin, durée de séjour par type de maladie, etc... Ce qui était jusqu'ici des indicateurs utiles a passé du descriptif à l'impératif: il faut que le vendeur vende plus, que le magistrat liquide plus de dossiers et que moins de malades s'attardent au lit. Les responsables des transports, par exemple, rêvent de système automatique parce qu'ils pourront fonctionner soir et week-end sans charges salariales.

Ces exigences sont devenues si fortes qu'elles dépassent l'effort justifié de renouvellement, de remise en question, pour devenir une idéologie destructurante. Dans la ligne de mire: le fonctionnement démocratique et les institutions locales (communes et cantons).

Les institutions démocratiques ne fonctionnent pas selon les critères de la rationalité de la gestion. Exemple type: une assemblée parlementaire. Cent ou deux cents personnes,

souvent très chargées professionnellement, assistent au rituel de débats au résultat programmé. Le même objet est discuté trois fois: en séance de commission, en séance de groupe, devant le plenum. Quelle lenteur! Qui n'a pas entendu la formule utilisée par ceux qui déclinent de telles charges: je n'ai pas de temps à perdre? Et la procédure de consultation qu'exige la Constitution: que de rapports rédigés, relus, discutés et qui feront l'objet de deux pages de synthèse à l'intention du Conseil et du Parlement! Que d'efforts apparemment disproportionnés!

Il n'est pas rationnel non plus, dira-t-on, que chaque canton crée son bureau d'autoroute, son service spécialisé dans l'épuration. Les problèmes techniques sont les mêmes partout. Deux ou trois unités régionales, et même une seule unité centrale, auraient suffi. Vous auriez économisé non seulement du personnel, mais encore des surfaces de bureau, le coût de la coordination et du contrôle.

La recherche des conditions du plus haut rendement est acceptée comme imposée par la force des choses, sans discussion critique. Elle masque pourtant ses faiblesses et ses limites:

- Les grands ensembles, on le sait, ont aussi leurs lourdeurs et leur bureaucratie.

- Beaucoup de problèmes de société ne peuvent être résolus que par des encadrements de proximité. Qui calculera les coûts de la rationalisation: non seulement celui, très réel, du chômage, mais encore celui de la sécurité, qui doit être renforcée, celui du déséquilibre des régions. La prétendue rationalisation n'est souvent qu'un transfert de charges, à coût financier et humain élevé.

Les institutions, celles de la vie politique et communautaire, répondent à une autre finalité. L'enjeu est de taille, c'est celui du fonctionnement de la démocratie et du fédéralisme.

AG